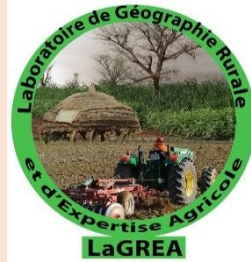




**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE
ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT**



**Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise
Agricole (LaGREA)**

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N°002, décembre 2024

Volume 5

INDEXATIONS INTERNATIONALES

https://j_grad-sjifactor.com

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23787>

IMPACT FACTOR DE J-GRAD: SJIF 2024: 5.072

Previous evaluation SJIF

SJIF Impact Factor

2023: 3.599

2022: 3.721

2021: 3.686

2020: 3.243

The journal is indexed in: SJIFactor.com

URL : <http://j-grad.org/accueil/>

DOI 10.5281/zenodo.11561806

J_GRAD visible sur :

- [Google scholar](#)
- [academia.edu](#)
- [issuu](#)
- [orcid](#)

COMITE DE PUBLICATION

- Directeur de Publication** : Professeur Moussa GIBIGAYE
Rédacteur en Chef : Professeur Bernard FANGNON
Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

- | | |
|--|---|
| BOKO Michel (UAC, Bénin) | TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo) |
| SINSIN Brice (UAC, Bénin) | SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) |
| ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso) | OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin) |
| AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin) | HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin) |
| AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin) | CLEDJO Placide (UAC, Bénin) |
| TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin) | CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France) |
| TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin) | OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin) |
| KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire) | ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin) |
| GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin) | KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire) |
| OFOUEME-BERTON Yolande (UMN, Congo) | YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka (UAC, Bénin) |
| CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France) | HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin) |
| SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo) | BABATOUNDE Sévérin (UAC, Bénin) |
| VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin) | |

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME Georges (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), TOGBE Codjo Timothée (UAC, Bénin), KADJEBIN Roméo (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin) ADJAKPA Tchékpo Théodore (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N° 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE		
N°	TITRES	Pages
1	ATTA Kouacou Jean Marie, N'GUESSAN Kouassi Fulgence : <i>Impact de la pression anthropique sur la forêt classée de Besso (Adzope, Cote D'ivoire)</i>	4-18
2	ZAKARI Soufouyane, BALOUBI David Makodjami, GUERA ZAKARI Sabi, YABI Ibouaïma : <i>Perceptions des populations sur les services écosystémiques rendus par les espaces verts dans la ville de Savalou au Bénin</i>	19-31
3	VIDEHOUENOU Loiseths, BALOUBI David, VISSOH Sylvain : <i>Marchés et développement local dans la commune de Bonou (Bénin, Afrique de l'ouest)</i>	32-42
4	KONAN Kouassi Joseph : <i>Impacts de la can 2023 sur le tourisme local à Korhogo</i>	43-62
5	ADJAKPA Tchékpo Théodore : <i>Effets socio-economiques et environnementaux de la construction de la zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) dans les communes rurales de ze et de Tori-Bossito</i>	63-77
6	DIARRA Mamy, COULIBALY Lamine Boua, SIDIBE Agnoumba : <i>problematique d'accès aux toilettes publiques dans les postes de contrôle routier de la route nationale six (RN6) au Mali</i>	78-88
7	KOUAME Yao Alexis, KOFFI Guy Roger Yoboué, TOURE Adama : <i>Le paradoxe de l'essor de l'alimentation de rue et de son encadrement sanitaire à Daloa : entre ignorance et facteurs de risque</i>	89-105
8	GBAÏ Innocent, ZIME KOTO Rachidatou, ADJIRE Clément, MITCHOZOUNOU Renaud, ABDOULAY Djafarou : <i>Analyse prospective de la dynamique de l'occupation des terres dans la commune de N'dali (nord-est du Bénin)</i>	106-117
9	SEIDOU Coulibaly : <i>Caractérisation par télédétection de la pression anthropique et de la dynamique de l'occupation du sol en zone de contact forêt-savane de la sous-préfecture de Séguéla (nord-ouest de la Côte d'Ivoire)</i>	118-133
10	LAGOYE Gaston Sèssinou, ATCHADE Asai Akinni Gervais, VALEA Françoise et VISSINExpédit Willfrid : <i>Gouvernance locale des ressources en eau dans la commune d'Abomey-Calavi au sud Bénin</i>	134-146
11	DONFACK Olivier : <i>Inefficacité des projets de développement agricole au Cameroun : cas du programme de relance de la caféiculture dans le département de la Menoua</i>	147-164
12	BAWA Dangnisso, KANKPENANDJA Laldja : <i>Analyse de la dynamique hydrologique du bassin d'orage du campus universitaire de Lomé (Togo)</i>	165-179

13	ACCALOGOUN Coffi Joël, BASSE Ousmane : <i>La promenade lagunaire dans la Commune de Porto-Novo : la face cachée du tourisme régénératif</i>	180-191
14	DIOMANDE Gondo : <i>Etude des contraintes de commerces des femmes rurales de gouessesso (ouest de la côte d'ivoire)</i>	192-207
15	DIARRASSOUBA Mamadou : <i>Prévention des risques sanitaires liés aux pesticides utilisés par les maraîchères dans l'agriculture périurbaine de la ville de Korhogo en Côte d'Ivoire</i>	208-219
16	KONE Basoma : <i>Contraintes liées à l'application du zonage agro-industriel dans bassin cotonnier ivoirien</i>	220-237
17	OROU SIKA Azaratou, MOUSSA Gibigaye et ABOUDOU Y.M.A. Ramanou : <i>Contraintes de la mise en œuvre des pratiques de gestion durable des terres agricoles dans la commune de sinende au Bénin</i>	238-251
18	YAO Manthobenoux Laurent Cromwell, BRISSY Olga Adeline et AYEMOU Pierre Anvo : <i>Vente des objets récupérés et vulnérabilités sanitaires des vendeurs de mamianou dans la ville de Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire)</i>	252-265
19	MABA NGOULOUBI Prince Loïque : <i>Accès à l'eau et production maraîchère sur le plateau de Mbé en République du Congo</i>	266-279

MARCHES ET DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE BONOU (BENIN, AFRIQUE DE L'OUEST)

MARKETS AND LOCAL DEVELOPMENT OF BONOU MUNICIPALITY (BENIN, OUEST AFRICA)

Loiseths VIDEHOUEOU, David BALOUBI¹, Sylvain VISSOH¹

1- Laboratoire des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR)
E-mail : loiseths17@gmail.com,

RESUME-

Les autorités locales éprouvent souvent des difficultés dans la gestion des marchés de leurs territoires. Et pourtant ces marchés jouent un rôle important dans le développement des activités économiques et dans l'accroissement des recettes fiscales des communes.

L'objectif du présent travail est d'analyser la contribution des marchés au développement local dans la commune de Bonou. Pour y parvenir, des recherches documentaires ont été effectuées et un échantillon de 72 revendeuses a été interrogé. Ces revendeuses ont été retenues par la méthode de choix raisonné. Des observations directes ont été réalisées ainsi que des entretiens avec le maire, des personnes ressources (chef du village, représentant des sages, sages du village, des représentants des groupements des femmes du marché) et des services techniques de la mairie (chef service de la planification et du développement, directeur administratif et financier, services des affaires domaniales et environnementales) impliquées dans l'animation des marchés. Le traitement des données et l'analyse des résultats ont été fait grâce au modèle SWOT.

Il ressort des analyses que la commune de Bonou compte quatre (04) marchés dont deux (02) fonctionnels. Mais des contraintes d'ordre endogène et organisationnel freinent l'élan des élus locaux dans la mise en œuvre d'une stratégie de collecte des taxes dans les marchés de la Commune de Bonou. La gestion de ces marchés, la sécurité ainsi que le paiement des droits sont assurées par un groupe de personnes nommé 'sage'. Alors ces marchés ne contribuent pas à la mobilisation des recettes fiscales, par conséquent au développement local. Pour ceux, l'aménagement des marchés et la mise en place d'un comité de gestion des marchés formé d'un représentant d'acteurs s'avèrent nécessaire pour le bon fonctionnement de ces marchés.

Mots clés : Commune de Bonou, marchés, développement local.

ABSTRACT :

Bonou municipality's, markets, local development.

The officials local elected experience difficulties in management and mobilisation financial resources to the Bonou municipality's markets. Markets are played important role in the spatial dynamics of development economic activities and increase in municipality's taxes revenues.

The objective of this article is to show the municipality's method of market management and its contribution to local development. To achieve this, a sampling of 72 resellers, determined by a reasoned choice method, made it possible to collect and analyze quantitative and qualitative data. Then, observations and interviews with constituted persons involved (chief of the village, representative of the wise, village wise) and town hall technical service (chief of planification and development, finances and administration director), in the animation of the markets were made. Data processing and analysis of results were done using to SWOT model.

It appears from the analyses that Bonou municipality's has four (04) markets, two (02) of which are functional. But endogenous and organizational constraints hinder officials local elected from implementing a taxes collection strategy in the market of Bonou municipality's. The management of these markets and security as well as the payment of rights is ensured by a person group named 'wise'. So its markets don't contribute to mobilization of taxes revenues to be used for the investment and operating needs of the municipality. So they contribute significantly to the improvement of household living conditions through the income of resellers. For those, markets development and the establishment of a market management committee made up of a representative of stakeholders prove necessary for the proper functioning of these makets.

Key words: Municipality of Bonou, markets, local development.

INTRODUCTION

Les pays en voie de développement de la sous-région Ouest-africaine, ont expérimentés plusieurs modèles de développement axés sur la déconcentration du pouvoir central avant d'opter pour la démocratisation, la bonne gouvernance et la décentralisation à partir des années 1990 (K.G. Amétonou, 2002, p 32). Le problème majeur qui se pose aux Etats qui ont opté pour la décentralisation, notamment le Bénin, est, sans aucun doute, celui du financement du développement des collectivités locales. La décentralisation fait alors de l'habitant de la commune, un citoyen qui est à la fois acteur et auteur du développement (J.K. Houngnon, 2002, p 28).

Ainsi, les communes mettent en place plusieurs stratégies de mobilisation de ressources telles que la construction des infrastructures marchandes, le prélèvement des taxes, les souscriptions etc. pour faire des ressources endogènes un véritable levier du développement (Rifonga-Bénin, 2001, p 80). Cela étant, la mobilisation des ressources dans les collectivités locales revêt une importance capitale dans la mesure où le développement à la base que les populations cherchent à l'heure de la décentralisation territoriale passerait par une disponibilité de ressources suffisantes et ensuite par une bonne gestion de ces ressources (R. Kouassi, 2013, p 11). Mais les communes sont confrontées à un certain nombre de difficultés tant dans la mobilisation que dans la gestion des ressources financières. Ces centres d'enjeux économiques et sociaux jouent un rôle important dans la dynamique spatiale. Leur présence dans une localité participe non seulement au développement spatial mais aussi à l'accroissement démographique (F. Dangou 1986, p.82).

Mais au Bénin plusieurs municipalités ne tirent pas encore profit des marchés en raison de l'incommodité majeure à laquelle elles sont confrontés (B. Koto, 1996, p105). C'est le cas de la Commune de Bonou où la collecte et la gestion des taxes dans les marchés posent un sérieux problème aux élus locaux. Face à cette situation, la Commune de Bonou s'appuie sur la vente des produits oléagineux et des ressources minières pour la mobilisation des ressources fiscales. Alors la présente recherche se propose de répondre aux questions ci-après :

Quel est le mode de gestion des marchés de la Commune de Bonou ?

Quels est la contribution des marchés au développement local ?

1. MATERIELS ET METHODE

1.1 Situation géographique de la Commune de Bonou

La Commune de Bonou est située dans le département de l'Ouémé entre 6°45' et 6°55' de latitude nord et entre 2°15' et 2°40' de longitude est. Elle est limitée au nord par la Commune de Ouinhi, au sud par celle d'Adjohoun, à l'est par les Communes de Sakété et d'Adja-Ouèrè et à l'ouest par celles de Zê et de Zogbodomè (figure 1). Elle couvre une superficie de 250 km² et compte une population de 44 430 habitants (INSAE, 2013, p88).

Sur le plan administratif, la Commune de Bonou compte cinq (05) Arrondissements (Affamè, Bonou, Atchonsa, Damè-Wogon et Hounviguè), trente-quatre (34) villages et quartiers de ville (INSAE, 2013).

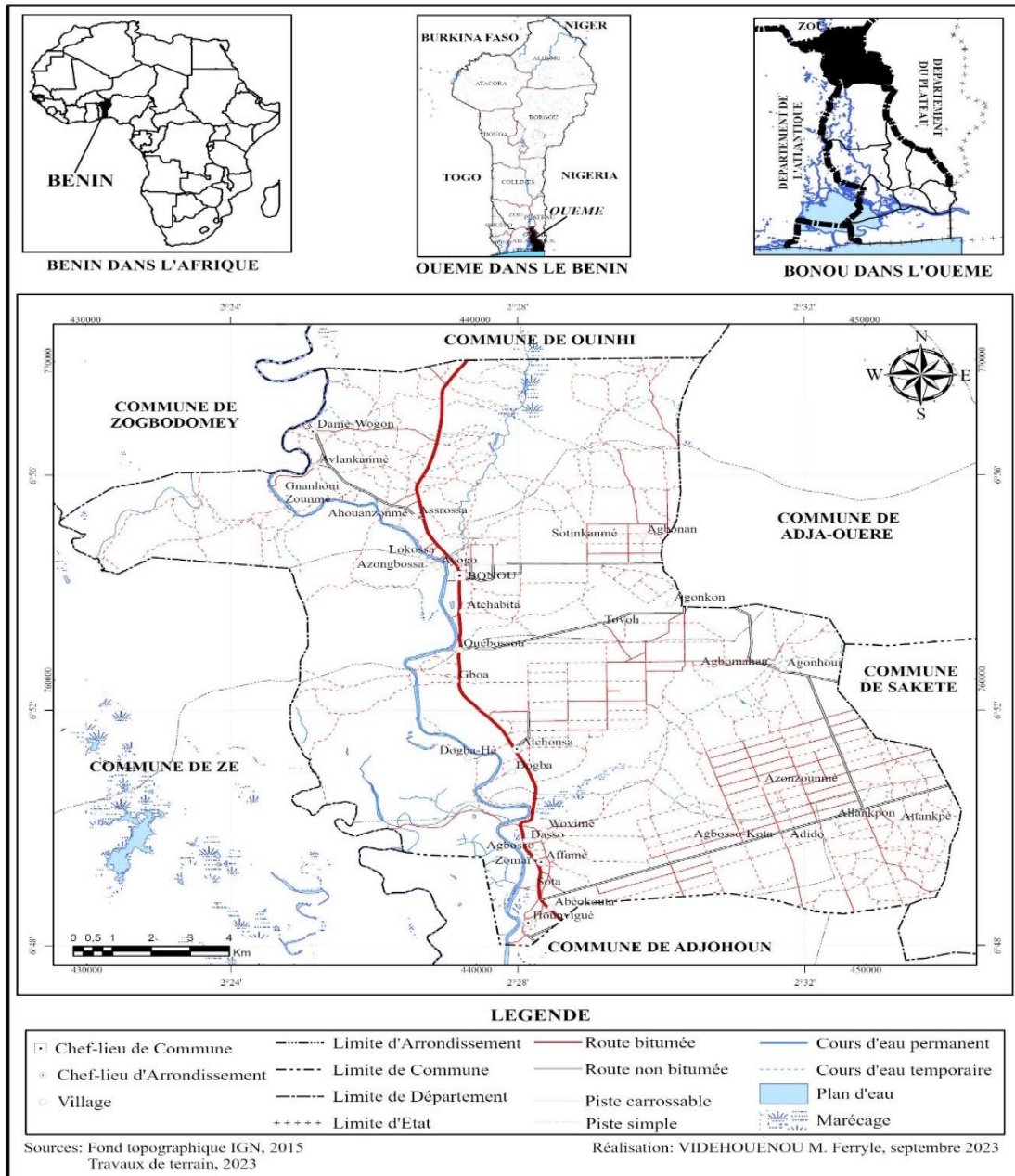


Figure 1: Situations géographique et administrative de la Commune de Bonou

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4), la commune abrite 44349 habitants. Dans cette commune, l'agriculture occupe environ 70% de la population active. Les différentes cultures du milieu sont : maïs, manioc, riz, patate douce, palmier à huile, arachides, les produits maraichers et les légumes (enquêtes, juillet 2023). Mais la plupart de ces cultures produites sont destinés à la consommation et quelques-unes vendues en petite quantité sur les marchés locaux. Seul le manioc, le palmier à huile et le riz sont produits en quantité et vendus sur les marchés nationaux et internationaux.

Ces produits agricoles sont en partie associés aux produits halieutiques et aux produits manufacturés venant du Nigeria et des grands marchés des communes voisines.

1.2 Nature des données collectées

Des données qualitatives et quantitatives ont été collectées pour le traitement et l'analyse des résultats de l'enquête.

1.3 Techniques et outils de collecte des données

L'analyse de la contribution des marchés au développement local a débuté par des recherches documentaires et s'est poursuivie par la collecte des données sur le terrain. Les techniques utilisées pour la collecte des données sur le terrain sont le questionnaire, l'entretien et les observations directes sur le terrain. Les personnes ressources interrogées ont été retenues par la méthode de choix raisonnée et les usagers des marchés ont été sélectionnés grâce à la méthode probabiliste de Schwartz (1995, p 13).

1.4 Echantillonnage

Le choix des personnes enquêtées a été opéré en tenant compte de l'ancienneté et de l'implication dans l'exercice des différentes activités du marché.

La population cible est composée des vendeurs, acheteurs de divers articles et des personnes ressources (des représentants des groupements des femmes du marché, chef du village, représentant des sages, sages du village,) et des services techniques de la mairie (chef service de la planification et du développement, directeur administratif et financier).

La taille de l'échantillon au niveau de chaque marché a été déterminée suivant la théorie probabiliste de Schwartz (1995) :

$x = Z\alpha \sqrt{p \cdot q / i^2}$ avec x = taille de l'échantillon ;

$Z\alpha = 1,96$ Ecart réduit correspondant à un risque α de 5 % ; $p = n/N$ avec p = proportion des vendeurs de chaque marché (n) par rapport au nombre total de la population de la commune (N) , $q = 1 - p$ et i , la précision désirée égale à 5 %.

Au total 72 vendeurs ont été enquêtés dans deux (02) marchés des quatre (4) marchés de la Commune en tenant compte d'une ancienneté de cinq (05) ans dans le marché avant la fermeture temporaire des marchés 2019. En plus de cette population cible, des entretiens ont été réalisés avec des personnes ressources ou groupes de personnes directement impliqués dans l'animation des marchés de la Commune de Bonou. La technique du choix raisonnée est utilisée pour l'identification des personnes ressources.

En effet, pour les élus locaux, le choix a porté sur le Maire, le Secrétaire Exécutif, les Chefs d'arrondissement (CA), les chefs de village.

En ce qui concerne les cadres de la mairie, le choix a tenu compte des responsables des services administratifs et financiers, des services de planification et de développement local, des services des affaires domaniales et environnementales.

1.1.1. 1.5 Traitement des données collectées.

Les données qualitatives issues des différents entretiens ont été traitées grâce à la technique de l'analyse du contenu. Les données quantitatives quanta elle ont été traitées à l'aide du logiciel Excel.

1.1.2. 1.5 Analyse des résultats

Après la codification dans le tableur Microsoft Excel, les tableaux simples et croisés ont été réalisés grâce au logiciel Word. Ces différents tableaux ont été commentés et analysés grâce au modèle SWOT pour l'analyse des résultats issus du traitement des données.

2. RESULTATS

2.1. Types de marchés de la Commune de Bonou

La commune de Bonou compte quatre (04) marchés dont deux (02) non fonctionnel, fermés en cours d'année 2019 sur décision du conseil communal (tableau I).

Tableau I : Différents marchés enregistrés dans commune de Bonou

N°	Marchés	Arrondissements	Fréquences d'animations	Nombres de places
1	Bonou	Bonou	5jrs	60
2	Affamè	Affamè	5jrs	96
3	Adido (Awaya)	Hounviguè	Non fonctionnel	
4	Asrossa	Atchonsa	Non fonctionnel	

Source : enquête,2023

La Commune de Bonou dispose de quatre (04) marchés dont deux (02) fonctionnels qui s'animent tous les cinq (5) jours par rotation. Le plus grand marché est celui d'Affamè qui compte 96 places. En effet les deux marchés non fonctionnels sont fermés à la suite des désaccords nés entre la mairie et des groupes d'individus installés dans ces marchés qui en assure délibérément la gestion.

2.2. Les différents acteurs impliqués dans la gestion des marchés

Les acteurs qui participent à la gestion des marchés de la Commune de Bonou sont répertoriés dans le tableau II ci-après.

Tableau II : Acteurs impliqués dans l'animation des marchés de la Commune de Bonou

N°	Acteurs	Rôles
1	Acheteurs	Animent les marchés par l'achat des produits.
2	Vendeurs	Animent les marchés par la vente des produits et le paiement des taxes et impôts.
3	Les gardiens de la tradition (Sages)	Protègent les marchés, veillent à l'animation des marchés, collectent les taxes.
4	Conducteurs de taxi-moto	Transportent les personnes et les marchandises

Source : enquête,2023

2.3. Aménagement des marchés de la Commune de Bonou

Deux marchés locaux s'animent dans la Commune de Bonou. Il s'agit des marchés d'Affamè et de Bonou (planche I). Ces marchés sont construits en matériaux définitifs d'une part et d'autre part en matériaux précaires. Ils ne disposent pas de latrine, de poubelle ou d'un système de gestion des ordures. Les ordures sont déversées dans la nature aux environs du marché polluant ainsi l'environnement avec des odeurs de déchets et d'urines.

Au total, cent cinquante-six (156) places de vente sont disponibles dans les deux marchés réouverts, avec soixante-quatre (64) emplacements hors hangars et quelques petites vendeuses à la sauvette. La planche ci-après montre une vue partielle de chacun des deux marchés



Planche 1 : : Vue partielle des marchés de la commune de Bonou
Source : VIDEHOUENOU, juillet- 2023

La planche 1 montre respectivement des vues partielles des marchés de Bonou centre sur l'image gauche et d'Affamè sur l'image droite, situés dans les arrondissements de Bonou et d'Affamè. On peut observer sur les images, des vendeuses de produits manufacturés, des denrées alimentaires et quelques produits agricoles. Un nombre important de vendeuses vendent aux alentours des marchés faute d'insuffisance de places dans les hangars, dû à la concentration des vendeuses des quatre marchés de la Commune dans les deux marchés fonctionnels selon les propos de Dame H. Pauline revendeuse « je vendais des condiments sous un hangar dans le marché d'Assrossa, mais après sa fermeture, je fréquente le marché de nuit du village et le marché d'Affamè les jours d'animation ».

Les recettes des ventes journalières moyennes exprimées par les vendeuses étaient estimées entre 7 à 35 milles franc au niveau des vendeuses des produits agricoles et manufacturés, de 1500F à 6000F au niveau des vendeuses de denrées alimentaires pendant les bonnes périodes d'animation au cours des années 2011 à 2017. Ces recettes ont progressivement chuté et avoisine de (3000F à 15 milles franc) et (500F à 2500 F) dès le deuxième trimestre de l'année 2018. Ceci a conduit 76,4% des vendeuses enquêtées à fréquenter d'autres marchés (Adjohoun et Ouinhi) pour écouler leurs marchandises. D'après les propos de Dame F. Sèhobé « *les marchés voisins s'animent plus que ceux de la commune de Bonou, et nous écoupons la majeure partie de nos produits, alors en association avec d'autres vendeuses ; nous sollicitons des véhicules bâchés ou tricycles comme moyens de transport. Je vends juste à temps perdu dans nos marchés certains jours d'animation* ».

Cette faible animation des marchés de la commune de Bonou est la conséquence des pluies intempestives journalières enregistrées sur une période de douze (12) mois, face au retrait des groupements de sages de la gestion des marchés. D'où la cessation des cérémonies traditionnelle faites les jours d'animation des différents marchés aux fétiches.

2.3 Collecte des taxes au niveau des marchés

Le faible pouvoir d'achat des populations de la Commune de Bonou a de répercussions sur les échanges commerciaux dans la commune et le développement des activités économiques. En effet, la création des marchés a progressivement débutée par l'installation progressive et anarchique des vendeuses dans l'optique de satisfaire les besoins alimentaires des ménages. Dès lors, aucune structuration et organisation des marchés n'a été faite par la mairie, laissant place à l'installation et la prise en otage des marchés par un groupe de personnes nommé

'sages'. Ces derniers regroupés dans les zones d'échanges commerciaux (marchés) ont érigé des fétiches et organisent des cérémonies les jours d'animation afin de garantir l'animation effective desdits marchés. Cela étant, un montant d'installation fixé à vingt (20) milles francs est exigé par lesdits sages aux nouvelles vendeuses avec une contribution aux rituels qui varie de 25 à 200 francs en fonction du volume de l'étalage les jours d'animation de marché. Les marchés de la Commune de Bonou sont ainsi gérés par les sages qui assurent son fonctionnement et la collecte des taxes. Ces taxes collectées ne sont ni déclarées, ni reversées dans les caisses de la mairie. Aussi, ils s'opposent à toute communication sur les montants collectés et à une quelconque collaboration avec la mairie.

2.4 Evolution des taxes collectées dans les marchés de la Commune de Bonou

Un montant exhaustif des taxes collectées dans les marchés de la Commune ne peut être déterminé car le groupement des Sages ne tient pas de comptabilité. Aucune traçabilité des montants collectés n'est disponible. D'après les enquêtes, les fonds collectés varient entre 10 et 30 milles les jours d'animation et servent à l'achat des ingrédients pour les rituels aux divinités, ainsi qu'au fonctionnement du regroupement des sages.

2.4. Contraintes à la mobilisation des ressources

Depuis les vingt (20) dernières années, les élus locaux n'ont défini aucune stratégie de collecte des taxes dans les marchés afin d'accroître les ressources financières de la commune. Ceci est dû à l'absence de volonté, d'organisation des différentes mandatures ayant succédé à la gestion communale.

Mais afin de favoriser les échanges commerciaux dans la commune, certains endroits par arrondissement où devraient se réunir des vendeurs de produits agricoles avaient été aménagés. Le développement de ces échanges commerciaux a connu une régression dû au faible pouvoir d'achat de la population et à la réticence des institutions de microfinance de la Commune d'accompagner le secteur agricole et commercial. Cela étant, les élus locaux n'ont pas jugé opportun d'imposer des taxes aux vendeurs dont les revenus sont déjà faibles.

Ainsi, des responsables de certains cultes endogènes nommés 'Sages', gestionnaire des cultes endogènes dans les zones d'installations des marchés, par des rituels, prétendent inciter l'animation des marchés et assurer la sécurité des biens en contrepartie d'une contribution financière des vendeurs. Présent dans les différents marchés ces derniers ont su s'imposer aux vendeurs et ont peu à peu instaurés un mode de fonctionnement et de gestion. En 2018, les élus ont essayés de s'impliquer dans le fonctionnement des marchés et à définir un mode de gestion ; ceci a eu pour conséquence la perturbation des échanges dans les marchés provoquée par des pluies intenses tous les jours de marché. Face à la mévente, et aux pertes des produits, les vendeuses se sont retrouvées dans des difficultés financières. Interrogée à ce sujet, Dame A. Odette affirme « *la période de crise a débuté vers la fin de l'année 2018 à la suite des tentatives de gestion du marché par la mairie. Cela a créé une mésentente entre la mairie et les sages, qui a eu pour conséquence des pluies intempêtes tous les jours d'animation d'un marché de la commune ; ce qui empêchait l'installation des vendeuses dans les marchés ainsi que l'arrivée des clients. Parfois nous rentrons après une journée d'animation avec nos marchandises sans en avoir vendu une seule* ».

Ce phénomène serait la conséquence de la colère des divinités selon Monsieur B. Emile un des sages, « *les marchés de la commune s'animent grâce à notre divinité qui en assure aussi la sécurité. Pour ce, chaque revendeuse des marchés doit faire une prière en contribuant financièrement aux rituels faits à la divinité afin de garantir une bonne vente. L'ignorance de*

l'importance de notre divinité dans l'animation des marchés par la mairie et son ingérence a créé la colère de notre divinité qui s'est manifestée par les pluies intenses les jours de marché ».

Aussi, le refus de l'ingérence de la mairie dans le mode de gestion existant par les acteurs des marchés (vendeur, revendeuse, regroupement des femmes vendeuses, groupement des sages) est lié à l'absence d'investissement de la mairie dans l'aménagement des marchés. Deux (02) marchés sur les quatre (04) de la commune (Affamè, Bonou centre) disposent de quelques hangars construits en matériaux définitifs par la mairie. L'absence de latrines, de mécanisme de gestion des ordures crée une incommodité dans ces marchés. La mobilisation des ressources financière à travers la collecte des taxes dans les marchés de Bonou doit impliquer un aménagement de ces lieux.

D'après les informations recueillies au niveau des services techniques de la mairie, la durée de ce phénomène a conduit à la fermeture temporaire des marchés de la Commune (2019-2022) à la suite d'une décision du conseil municipal. Deux (02) marchés sont autorisés à rouvrir (marchés d'Affamè, Bonou centre) en avril 2022 après des cérémonies endogènes. Dès lors, des concertations entre acteurs ont été organisées et la mise en place d'un comité de gestion des marchés est en cours afin d'asseoir un mode de gestion participatif inclusif.

2.5. Acteurs externes impliqués dans le développement des marchés

Les producteurs locaux (agriculteurs, transformateurs agro-alimentaire, éleveurs) sont les acteurs externes devant contribuer au développement des marchés de la Commune de Bonou. Mais ces acteurs dans la commune orientent leurs productions vers les marchés voisins, nationaux et internationaux. Ceci s'explique par l'état de dégradation des pistes rurales et la faible production des certaines cultures vivrières (maïs, patate douce, haricot, arachides, soja), maraichères (tomates, piments, crinclin, gombo, légumes) et produits halieutiques, conduit au revenu moyen des agriculteurs, les empêchant d'investir dans d'autres activités lucratives. Alors que les cultures vivrières contribuent à l'approvisionnement en devises grâce à la création d'emplois en milieu rural. Les échanges entre les lieux de productions agricoles et les marchés, sont perturbés par l'état de dégradation des pistes rurales et l'absence du transport rural.

Cependant, ces maigres revenus issus de la vente des produits agricoles servent à développer des petits commerces au village où ils vendent des produits manufacturés (cube, le savon, cigarette, omo, des petites boissons provenant du marché nigérian, cigarette, allumettes etc...).

2.6. Contribution des taxes collectées au Développement local

Les communes disposent de compétences qui leur sont accordées en tant que collectivité territoriale décentralisée. Les conseils communaux ou municipaux et les maires sont compétents pour les affaires relevant des domaines du développement local, de l'aménagement du territoire, de l'habitat et l'urbanisme, la voirie urbaine, les routes, pistes et ouvrages d'art, des transports, l'hydraulique, de l'environnement, de l'hygiène et de la salubrité, des services marchands, les services de voiries, investissements économiques, la formation, la communication, enseignements maternel et primaire, la coopération décentralisée, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, de la santé, de l'action sociale et culturelle, des sports, de la jeunesse et des loisirs, (article 291 de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021).

Cependant, les élus locaux de la commune de Bonou n'exploitent pas cette compétence d'aménagiste dans le domaine des services marchands que leur confère la loi sur le code territorial. Les marchés de part leur état d'incommodité, ajoutent à l'inaccessibilité des voies, ne contribuent pas au budget communal. Ce qui constitue une perte à la mobilisation des ressources financière pour le financement du développement local. Alors que, les taxes issues des services

marchands constituent une part importante pour l'accroissement de l'économie locale d'une commune.

3. DISCUSSION

En Afrique et partout dans les autres pays du monde, les marchés sont perçus aujourd'hui comme de véritables sources de développement et d'épanouissement par leur contribution à la vie sociale, (R. Kadjegbin, 2012, p71). L'importance des revenus financiers des marchés ruraux ainsi que l'orientation actuelle des investissements réalisés par les villages sont des éléments maintenant clairs : ces revenus peuvent être la base d'actions de développement local, que cela soit sur des bases collectives au travers différentes caisses, ou individuelles au niveau des exploitations agricoles, grâce aux revenus des bûcherons (P. Montagne, 1997, A. Bertrand 1995, p75). « le paiement des taxes et impôts traduit l'adhésion et la confiance des citoyens à l'égard des élus locaux... » (G. Blundo, 2006, p 325). Il précise également que « les difficultés réelles de mobilisation des ressources sont aussi à attribuer à une gouvernance dans laquelle s'entremêlent clientélisme politique, privatisation informelle des pouvoirs d'extraction fiscale et des pratiques diffuses de petite corruption banalisée. Mais dans les marchés de la Commune de Bonou le problème de mobilisation des ressources par la mairie se situe à deux niveaux dont le premier est le problème d'assainissement et de sécurité qui ne motive pas les vendeuses à payer normalement les taxes à la mairie et le second a trait aux croyances endogènes (implantation et rituel aux fétiches dans les marchés). Ses fétiches implantés dans les marchés et gardés par les 'sages' contribueraient à l'animation des marchés en attirant les clients. Ceci est justifié par le désert de clients observé durant la période de cessation des cérémonies faites aux fétiches. Ce résultat est conforme à celui de la thèse de P. Lando, 2013, p143 sur la présence d'un fétiche dans le marché de Dantokpa au Bénin. Selon lui, dans les localités du sud-Bénin, il est admis qu'un lieu de vente doit être protégé par des esprits en vue d'attirer les clients et les revendeurs vers les lieux de vente. A. Imorou, 2000, p 99, B. Bertocello et B. Ouassi, 2005, p 96, soulignent dans leurs études l'importance des infrastructures marchandes dans la prospérité d'un lieu de vente. Aussi, les études sur le marché de Djidjolé, à Lomé par K. N'KERE, 2021, p 155, ont permis de confirmer que la mise en place des infrastructures marchandes dans les marchés est insuffisante pour l'accroître des recettes, des clients et des revendeurs. Il a ensuite démontré que l'appui des divinités serait une solution comme elle l'a été dans certains marchés comme celui de Dantokpa du Bénin.

Cependant, il faut noter que les conditions de déplacement difficiles dues à l'état des voies, aux moyens limités de transport dans la commune de Bonou, constituent une contrainte pour le développement des échanges commerciaux. L'analyse diagnostique du secteur agricole et rural révèle que les contraintes majeures à son développement résident dans la faible production, les difficultés d'accès aux marchés, la faible organisation des acteurs, un environnement naturel en pleine dégradation (MINADER, 2006, p76). Ce même résultat est obtenu par Y. MAWO, 2023, p 195, sur l'étude du marché de Mélong au Maroc, dont l'enclavement des pistes rurales empêche la commercialisation des produits agricoles. Autrement dit l'accessibilité via l'éloignement des villages pour l'écoulement des produits agricoles contraint la commercialisation de ces produits sur le marché. C'est dans cet ordre d'idée que V. Méli, C. Kaffo, J. Yong (2019), p17, montrent que l'état pitoyable des routes rurales des Bamboutos au Cameroun, constitue un obstacle pour le transport des marchandises. Ils affirment que les commerçants sont exposés à toute forme d'insécurité sur les routes rurales surtout en saison pluvieuse où en cas de panne de véhicule ou de blocage sous la boue. Et ces derniers peuvent passer près d'une journée sur place. Ainsi, il en ressort alors que l'insécurité sur les routes rurales entache le développement des marchés ruraux.

CONCLUSION

La gestion, le fonctionnement et l'aménagement des marchés locaux revient aux collectivités locales selon les dispositions prévues par le législateur. Mais dans la Commune de Bonou, la collecte des taxes se fait par les sages, alors qu'elle ne relève que de la responsabilité des élus locaux. Considérant les facteurs endogènes, la mise en place d'une commission de gestion des marchés de la commune impliquant tous les acteurs s'avère nécessaire afin d'assurer l'animation et la sécurité des marchés.

Outil de développement socio-économique, les marchés méritent d'être aménagés afin de rendre efficace la collecte des taxes au profit du développement local.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- **Abdoulaye IMOROU, 2000**, « Dynamique des pouvoirs locaux liés à la gestion du marché central de Parakou », le bulletin de l'APAD : Les interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources, Cotonou, N° 19, p 104 ;
- 2- **Baké KOTO. 1996**, Marché agricoles et restructuration de l'espace dans le sud Borgou : cas de l'axe routier Tchaourou N'Dali, Mémoire de maîtrise Géographie 141p ;
- 3- **Bernard OUASSI, 2005**, Infrastructures de commerce et échanges des produits alimentaires : Disponibilité, utilisation et coûts en Afrique de l'Ouest centrale, Editions Karthala, Paris, p 318 ;
- 4- **Brigitte BERTONCELLO et Sylvie BREDELOUP, 2002**, « la privatisation des marchés urbains à Abidjan : une affaire en or pour quelques-uns seulement », Autre part, France, N°21, p 99 ;
- 5- **Francis Dangou. (1986)**, le marché de Djougou et son impact sur le développement de la ville, Mémoire de maîtrise de géographie, FLASH UNB, Abomey-calavi, 105 p ;
- 6- **Giorgio BLUNDO, 2006**, « je n'ai pas besoin de ticket ». Négociation des droits de marché et petite corruption dans les collectivités locales sénégalaises, IRD Editions, Décentralisation et pouvoirs en Afrique, p.323-342 ;
- 7- **HOUNGNON J.K. 2002**, Comment conquérir le pouvoir local par les urnes au Bénin, 28 p ;
- 8- **Koffi. Gustave AMETONOU, 2002**, perspective de financement du développement local au Bénin, 32 p ;
- 9- **Komi N'KERE. 2021**, Le marché de Djidjolé (Lomé, Togo) : Un lieu de vente en difficulté, Faculté des Sciences de l'homme et de la Société, Département de géographie La REESH, p 155 ;
- 10- **MINADER (2006)**– ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Stratégie de Développement du Secteur Rural. Synthèse du volet agriculture et développement rural. Cameroun, République du Cameroun, p 76. <http://WWW.inter-reseaux.org/IMG/pdf-rapport-synthèse-sdr-MINADER.pdf> (Page consultée le 08, juillet 2023);
- 11- **TRACEY-WHITE J-D, 1997**, Manuel de planification des marchés de vente au détail, « approvisionnement et distribution alimentaires des villes », Collection « Aliments dans les Villes », Programme FAO, DT/16-97- avril-FAO, 224p ;
- 12- **RIFONGA** (Réseau pour l'intégration des femmes dans les ONG et association africaines), la décentralisation, c'est l'affaire de tous, homme et femmes, cotonou, juin 2001, 80 p ;
- 13- **Roland KOUASSI., 2010**, Communication et développement local, 11 p ;
- 14- **Paul LANDO, 2013**, Espaces et sociétés en milieux Vodoun : aménagements et territoires de conflits, Thèse unique, Université de Bretagne Occidentale, Brest, p 346 ;

- 15- Roméo KADJEBIN 2010**, Gestion du marché de la ville de Dassa-zoumè, Mèmoire de maitrise de géographie, Flash, UAC, Cotonou, p 71 ;
- 16- Vivien. Méli, Célestin. Kaffo, Jang. Yong 2019**, Femmes Bayam-Sallam : insécurité tous azimuts, résistances et innovations sur les routes rurales dans les Bamboutos à l'Ouest-Cameroun, p17 ;
- 17- Yolande Vigenie MAWO, 2023**, Des marchés ruraux au cœur du développement local : Cas des produits agricoles dans l'arrondissement de Mélong, Département de géographie, Université de Douala-Cameroun, p195 ;
- 18- Yousouf Diallo, 2015**, « Luma et développement local : cas du marché hebdomadaire de Diaobè-Kanendou », Mémoire de Master, Université ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR, p 50.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement. En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durable des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;

- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

2.1. Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

2.2. Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 10 février au 10 mars 2024.

Retour d'évaluation : 20 octobre 2024.

Date de publication : 15 décembre 2024.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

2.2.1. Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

2.2.2. Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

2.2.3. Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

2.2.4. Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

2.2.5. Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

2.2.5.1 Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

2.2.5.2 Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.2.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

2.2.6 Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

2.2.7. Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

2.2.8. Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

2.2.9. Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

2.2.10. Références bibliographiques

Article dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

2.3. Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 50.000 FCFA (cinquante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à cinquante mille francs (50.000 F CFA) par envoi RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à **Monsieur Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

2.4. Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77